



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 31/2024

OBJET : Désignation de deux représentants de la ville à la Commission municipale – Education, Jeunesse, Sports, Culture et Animation locale

Le Conseil municipal a été convoqué le 15/05/2024 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 21 mai 2024, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Quynh NGO donne pouvoir à M Thierry HORDESSEAUX, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à M. Paulo RAMOS, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Philomène PINTO.

Étaient absents : M. Xavier DUGOIN, Mme Carole PERSONNIER.

M. Yvon COADOU, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L. 2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la délibération n° 034/2020 du 4 juillet 2020 portant création de 9 postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°039/2020 du 20 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°050/2020 du 20 juillet 2020 relative à la création de 4 commissions municipales,

Vu la délibération n°042/2023 du 9 juin 2023 relative à la désignation des membres des commissions municipales

Vu la démission de Mme Martine MUSA, Maire-adjointe du Conseil municipal et membre de la commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Animation locale,

Vu la démission de Mme Laureen OLIVERES, conseillère municipale du Conseil municipal et membre de la commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Animation locale,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de désigner deux nouveaux membres de la commission - Education, Jeunesse, Sports, Culture et Animation locale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

DESIGNE Madame Caroline DELAIRE et Monsieur Daniel GIZZI comme membres de la commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Animation locale.

PRECISE la liste des membres à ce jour :

- Marie HAMIDOU
- Emmanuelle DI MAMBRO
- Jean-Jacques LEGRAND
- Thierry HORDESSEAUX
- Pascal LEROY
- Yvon COADOU
- Paulo RAMOS
- Jacqueline BENJADDI
- Martial GAUTHIER
- Carole PERSONNIER
- Daniel GIZZI
- Caroline DELAIRE

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.